

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{er} FEVRIER 2012**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Gilles HOCQUET, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, Nicole HORNEBECK, Nadine GOHARD, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Jean-Marie STENGER, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE.

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte rendu du 7 décembre 2011
2. **ADOPTE, à l'unanimité**, l'avant-projet de l'opération « PAVYII » pour un montant de 2 450 322 € HT soit 2 930 585 € TTC
DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R programmation 2012
S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante : DETR, fonds propre
DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 2318, section investissement
AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée
3. **ADOPTE, à l'unanimité**, le règlement intérieur de la déchèterie intercommunale tel qu'annexé à la présente délibération



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 MARS 2012**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Gilles HOCQUET, Marie-Laure ROUELLE, Claude MANCEAU, Jacques ARNOUX, Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Catherine LANEN, Bertrand HAUET, Jean-Marie STENGER, Dominique LAURENT, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES.

Denis GARDERA donne pouvoir à Dominique LAURENT

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte rendu du 1^{er} février 2012
2. **A DEBATTU** des orientations budgétaires pour l'exercice 2012, tant en fonctionnement qu'en investissement
3. **FIXE, à l'unanimité**, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2012 selon le tableau ci après. Cette taxe sera perçue par la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » en lieu et place des communes membres.

	Périmètre	Taux 2012
Zone 1	Beynes	9.50 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7.32 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	7.10 %
Zone 4	Saulx-Marchais	8.76 %
Zone 5	St Germain de la Grange	7.56 %
Zone 6	Thiverval Grignon	6.00 %
Zone 7	Villiers-Saint-Frédéric	7.20 %

4. **ADOPTE, à l'unanimité**, l'attribution de compensation de fiscalité 2012 à 3 357 594, 09 €
DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes
DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

5. **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte administratif 2011 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	4 827 788.91 €	10 844 401.11 €
Reports de 2010	-231 505.17 €	971 230.99 €
Dépenses	1 581 208.21 €	8 730 695.92 €
Excédent	3 015 075.53 €	3 084 936.18 €

6. **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2011
CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2011

	Investissement	Fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2010	-231 505.17 €	4 971 230.99 €
Part affectée à l'investissement exercice 2011		-4 000 000.00 €
<i>Dépenses</i>	<i>1 581 208.21 €</i>	<i>8 730 695.92 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>4 827 788.91 €</i>	<i>10 844 401.11 €</i>
Résultat de l'exercice 2011	3 015 075.53 €	3 084 936.18 €

7. **DESIGNE, à l'unanimité**, Monsieur Bernard JOPPIN comme représentant de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Mauldre
8. **DECIDE à l'unanimité**, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2013



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 AVRIL 2012**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Michèle TROIZIER, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Gilles HOCQUET, Marie-Laure ROUELLE, Claude MANCEAU, Jacques ARNOUX, Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Nadine GOHARD, Bertrand HAUET, Jean-Marie STENGER, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES.

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu du 28 mars 2012**
2. **APPROUVE, à l'unanimité,** l'affectation du résultat du Compte Administratif 2011 de la communauté de communes telle que précisée ci-dessous :

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 3 084 936,18 €

3. **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2012 à 20,09 %
4. **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Taxe d'Habitation 2012 à 6,05 %
5. **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Taxe Foncière Non Bâtie 2012 à 3,05 %
6. **ADOPTE, à l'unanimité,** l'attribution de compensation de fiscalité 2012 à 3 234 716.78 €

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

7. **AUTORISE, à l'unanimité,** le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention de Délégation de Service Public avec l'entreprise « Maison Bleue » (gestion de la structure multi-accueil) relatif à la substitution par la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » aux communes de Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château et Villiers-Saint-Frédéric

8. **DECIDE, à l'unanimité,** à compter du 1er avril 2012 de créer

- 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} classe

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012

ADOPTE les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur Principal	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1

Filière technique		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien en chef	1	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1

Filière sociale		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Educateur de jeunes enfants	1	2
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe	0	1

9. AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer une convention de mise à disposition pour 2 fonctionnaires territoriaux avec l'entreprise « Maison Bleue », pour une durée d'un an.

PRECISE que les frais de personnel seront remboursés par « Maison Bleue »

PRECISE que la recette est inscrite au Budget Primitif 2012

10. AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer la convention « contrat enfance jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales et tous les avenants s'y rapportant, au titre de la gestion de la structure multi-accueil « Cœurs d'Enfants ».

11. ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2012 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

– **Section de fonctionnement : 14 080 261,13 €**

– **Section d'investissement : 12 016 455,53 €**

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap 011	Charges à caractère général	4 678 499,71 €	Chap 70	Produits des services	75 000,00 €
Chap 012	Charges de personnel	352 581,00 €	Chap 73	Impôts et taxes	8 502 625,95 €
Chap 014	Atténuation de produits	3 236 716,78 €	Chap 74	Dotations et participations	2 315 703,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	637 000,00 €	Chap 75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
Chap 66	Charges financières	10 000,00 €	Chap 77	Produits exceptionnels	31 000,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	300,00 €	Chap 013	Atténuation de charges	68 996,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	643 250,64 €	R002	Résultat reporté	3 084 936,18 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	4 321 913,00 €			
Chap 42	Opérations d'ordre entre section	200 000,00 €			
		14 080 261,13 €			14 080 261,13 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap 20	Immobilisations incorporelles	302 000,00 €	Chap 13	Subventions d'investissement	603 907,00 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	800 000,00 €	Chap 10	Dotations fonds divers réserves (hors 1068)	464 760,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	589 300,00 €	Chap 1068	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	9 568 055,53 €	Chap 16	Emprunts et dettes	3 400 000,00 €
Chap 16	Remboursement d'emprunts	57 100,00 €	Chap 165	Dépôts et cautionnements reçus	10 800,00 €
Chap 020	Dépenses imprévues	700 000,00 €	Chap 021	Virement de la section fonctionnement	4 321 913,00 €
			Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €
			R 001	Solde d'exécution positif reporté	3 015 075,53 €
		12 016 455,53 €			12 016 455,53 €

12. **DECIDE, à l'unanimité**, qu'aucune pénalité de retard ne sera sollicitée dans le cadre de marché « dénivellement de la rue Charles de Gaulle à Villiers Saint Frédéric »

13. **DECIDE à l'unanimité**, de créer un Comité de Pilotage « Développement Numérique »

PRECISE que ce comité sera composé de mesdames et messieurs Marie Laure ROUELLE (coordinatrice du groupe), Jean-Marie STENGER, Alain BRICAULT, Rémi LUCET, Philippe LEBLOND, Daniel BOSSE, Gilles HOCQUET, Olivier GOUPILLON, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Bertrand HAUET, Pascal MARTEAU



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 02 MAI 2012**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Gilles HOCQUET, Claude MANCEAU, Nicole HORNEBECK, Daniel BOSSE, Nadine GOHARD, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Jean-Marie STENGER, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Nathalie GIRBAL, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES.

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE, à l'unanimité,** le compte rendu du 11 avril 2012
2. **DECLARE, à l'unanimité,** d'intérêt communautaire les opérations suivantes :
 - **Compétence « Aménagement de l'espace »**
 - **Accessibilité**
Principales traversées piétonnes pour l'ensemble du territoire
 - **Compétence « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté »**
Aménagement du bâtiment situé au 23 rue de la République à Beynes
 - **Compétence Politique du logement social d'intérêt communautaire - acquisition de réserves foncières - participations à la surcharge foncière pour les opérations d'intérêt communautaire**
Opération "80 route de St-Germain à Neauphle-le-Château"
Opération "Centre Bourg à Neauphle-le-Château"
Opération "rue de la Gare à Villiers-Saint-Frédéric"
 - **Création, aménagement et entretien de la voirie**
 - **Voirie d'intérêt communautaire**
La « Rue des artisans » de Jouars-Pontchartrain
Le « délaissé du Pontel » de Villiers-Saint-Frédéric
 - **Entretien des candélabres d'éclairage public**
Contrats de maintenance
Contrôles de solidité des mâts
Remplacement des mâts défectueux signalés suite au contrôle de solidité des mâts
 - **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique**

DECIDE d'intégrer les nouvelles compétences suivantes :

*Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » - BP 17 - 78640 Saint-Germain-de-la-Grange
Tél : 01 34 89 23 17 - Fax : 01 34 89 57 61 - E-mail : accueil@cccy.fr*

- Diagnostic, rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants
- Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
- Soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité) aux actions d'aménagement de l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité
- Soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité) aux actions de protection et de mise en valeur de l'environnement
- Soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité) aux actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux existants

ADOpte les nouveaux statuts annexés à la délibération

PRECISE que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 10 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 MAI 2012**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Claude MANCEAU, Jacques ARNOUX, Laurent TALON, Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Nadine GOHARD, Bertrand HAUET, Jean-Marie STENGER, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES.

Denis GARDERA donne pouvoir à Dominique LAURENT

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE, à l'unanimité,** le compte rendu du 2 mai 2012

2. **AUTORISE, à l'unanimité,** le Président à notifier le marché « Réalisation d'un Parc d'Activités »
 Pour le lot 1 Société WATELET pour un montant de **1 823 218.52€ TTC**,
 Pour le lot 2 Société SPAC pour un montant de **724 364.34€ TTC**,
AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

3. **ADOpte à l'unanimité,** la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	66111	Intérêts réglés à l'échéance	FIN 01	+ 15 000 €
	022	Dépenses imprévues	SG 020	- 15 000 €



Le Président,

Bernard JOPPIN

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 JUIN 2012**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE, Claude MANCEAU, Jean-Jacques ROBERT, Nicole HORNEBECK, Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand HAUET, Annick LENORMAND, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte-rendu du 23 mai 2012
2. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°1 au marché de « Création d'une aire d'accueil des gens du voyage – lot n°1 » conclu avec le groupement « Watelet – ETDE » – pour un dépassement financier de 6 902.93 € HT.
3. **PREND ACTE à l'unanimité** de la répartition « de droit commun » pour le prélèvement 2012 du FPIC
4. **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

En section de fonctionnement :

Dépenses		
Article		+ / -
6228	Rémunération	+ 45 000 €
7392	FPIC	+ 65 115 €
022	Dépenses imprévues	- 170 991 €
Total		- 60 876 €

Recettes		
Article		+ / -
74124	DGF	- 60 876 €
Total		- 60 876 €

En section d'investissement

Dépenses		
Article		+ / -
023	Dépenses imprévues	- 73 920 €
Total		- 73 920 €

Recettes		
Article		+ / -
1321	Subventions d'état	+ 150 000 €
1321	Subventions d'état	- 23 920 €
1322	Subventions de la Région	- 200 000 €
Total		- 73 920 €

5. **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer la somme de 72 631,67 € pour la réalisation de l'opération immobilière « 80 route de Saint Germain » à Neauphle-le-Château
- PRECISE à l'unanimité** que cette somme devra être obligatoirement affectée à cette opération
- PRECISE à l'unanimité** que la Commune de Neauphle-le-Château reste réservataire des logements liés à cette surcharge foncière
- PRECISE à l'unanimité** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2012
6. **DECIDE à l'unanimité** l'octroi d'une subvention d'équilibre d'un montant de 195000,00€ à la SA HLM DOMAXIS pour la réalisation de 46 logements collectifs sociaux dans le cadre de l'opération «Centre Bourg à Neauphle-le-Château »
- PRECISE à l'unanimité** que cette somme devra être obligatoirement affectée à cette opération
- PRECISE à l'unanimité** qu'en contrepartie de cette participation, 4 logements (dont 3 PLUS et 1 PLAI) seront réservés au titre du contingent de la Commune de Neauphle-le-Château
- PRECISE à l'unanimité** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2012
7. **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer la somme de 250 000,00 € pour la réalisation de l'opération immobilière « Rue de la Gare à Villiers Saint Frédéric »
- PRECISE à l'unanimité** que cette somme devra être obligatoirement affectée à cette opération
- PRECISE à l'unanimité** que la Commune de Villiers Saint Frédéric reste réservataire des logements liés à cette surcharge foncière
- PRECISE à l'unanimité** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2012
8. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à procéder à une consultation pour les travaux nécessaires au projet d'aménagement du délaissé du Pontel à Villiers Saint Frédéric
9. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à procéder à une consultation pour les travaux de voirie nécessaire à la requalification de la rue des artisans à Jouars-Pontchartrain
- AUTORISE à l'unanimité** le Président à attribuer ce marché, dont le montant est estimé à 225 750 HT, à la Société retenue et à signer toutes les pièces afférentes.
10. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à procéder à une consultation pour les travaux d'aménagement du bâtiment situé au 23 rue de la République à Beynes
11. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à procéder à une consultation pour les travaux nécessaires à la mise aux normes des principales traversées piétonnes du territoire.
12. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à déposer le permis d'aménager dans le cadre de la réalisation du parc d'activités PAVYII
13. **DECIDE à l'unanimité** à compter du 1^{er} juillet 2012 de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- DECIDE à l'unanimité** à compter du 1^{er} juillet 2012 de supprimer un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe

ADOPTE à l'unanimité les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur Principal	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1
Filière technique		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technicien en chef	1	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	0	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1
Filière sociale		
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Educateur de jeunes enfants	1	1

Saint-Germain-de-la-Grange,
le 28 juin 2012



Le Président,

Bernard JOPPIN



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Michèle TROIZIER, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Claude MANCEAU, Laurent TALON, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Valérie TALBODEC, Denis GARDERA, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES

Marie-Aude LEJEUNE a donné pouvoir à Claude COPPIN

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 27 juin 2012
2. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes, le Rapport d'Activités 2011

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique.

3. Projet « Pavy 2 »

3-1 AUTORISE à l'unanimité le Président à signer les conventions nécessaires à la réalisation du projet « Pavy 2 » avec les concessionnaires concernés.

3-2 AUTORISE à l'unanimité le Président à acquérir à l'amiable la parcelle C n°218 pour un montant de 377 000 € hors taxes, hors frais et hors droits (notamment hors TVA immobilière, hors frais de notaire et frais de réquisition).

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer l'acte concernant l'acquisition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

3-3 DECIDE à l'unanimité de contracter un emprunt pour financer l'opération Pavy 2 de 2 000 000 €uros auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Emprunt de : 2 000 000 €uros
- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne
- Durée : 7 ans
- Taux fixe : 3,21 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 4 000 €
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle

DECIDE à l'unanimité d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'opération « Pavy 2 »

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cet emprunt

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

3-4 FIXE à l'unanimité à 80€ HT / m² le prix des terrains à bâtir de la zone d'activités Pavy2

PRECISE que Cœur d'Yvelines se charge de la commercialisation des lots

3-5 AUTORISE à l'unanimité le Président à signer (à compter du 15 novembre 2012) les promesses de vente des terrains dans le cadre de l'opération Pavy 2 et toutes les pièces s'y rapportant

PRECISE que, dans le cadre de l'opération « Commercialisation des terrains de Pavy 2 », Cœur d'Yvelines désigne l'étude de notaires « Sambain et Renouard » comme Notaires référents

PRECISE qu'un acompte de 5 % de la valeur du terrain sera versé par l'acheteur lors de la signature de la promesse de vente

3-6 AUTORISE à l'unanimité le Président à signer une convention quadripartite avec l'EPFY et les Communes de Saint Germain de la Grange et de Thiverval-Grignon, nécessaire pour l'intervention de l'EPFY dans le projet Pavy 2 et son extension.

4. FIXE à l'unanimité à 2 000 000 € le montant de la dotation de solidarité communautaire pour 2012

PRECISE à l'unanimité, qu'à titre exceptionnel, et uniquement pour l'exercice 2012, le mécanisme de solidarité ne s'applique pas aux villes pour lesquelles le potentiel fiscal par habitant et le potentiel financier par habitant sont supérieurs à 1 500 €

DECIDE à l'unanimité de procéder à la répartition de la dotation entre les communes dont les potentiels fiscaux et financiers par habitant n'excèdent pas 1 500 € selon les critères suivants :

• Population	:	40 %	soit 800 000 €
• Potentiel fiscal par habitant	:	20 %	soit 400 000 €
• Produit Fiscalité Professionnelle Unique	:	18 %	soit 360 000 €
• Valeur Locative Moyenne	:	15 %	soit 300 000 €
• Produit financier par habitant	:	7 %	soit 140 000 €

ARRETE à l'unanimité pour 2012 la répartition suivante :

• Beynes	587 797 €
• Jouars-Pontchartrain	347 680 €
• Neauphle-le-Château	302 001 €
• Saint-Germain-de-la-Grange	325 786 €
• Saulx-Marchais	196 023 €
• Thiverval-Grignon	240 713 €

5. Fonds de concours

5-1 ADOPTE à l'unanimité la convention « fonds de concours »

PRECISE à l'unanimité qu'une convention sera signée pour chaque fonds de concours après délibérations concomitantes de la commune concernée et de Cœur d'Yvelines

5-2 AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour la rénovation thermique de la toiture de la crèche

PRECISE à l'unanimité que ce fonds de concours est plafonné à 15 458 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

5-3 AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour la rénovation thermique de la toiture de la salle Jean-Claude Tirel

PRECISE à l'unanimité que ce fonds de concours est plafonné à 785 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

5-4 AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour la rénovation thermique de la toiture de l'école communale

PRECISE à l'unanimité que ce fonds de concours est plafonné à 3 300 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

- 5-5** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour la mise aux normes « accessibilité » du plancher de la zone atelier du bâtiment « Vol à Voile » de Thiverval-Grignon.

PRECISE à l'unanimité que ce fonds de concours est plafonné à 5 000 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

- 5-6** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour la mise aux normes « accessibilité » de l'accès au jardin public de Thiverval-Grignon.

PRECISE à l'unanimité que ce fonds de concours est plafonné à 12 288 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

- 5-7** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saulx-Marchais pour la rénovation thermique du système de chauffage de l'école et de la mairie de Saulx-Marchais

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 16 189 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

- 5-8** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saulx-Marchais pour l'isolation des fenêtres et des portes de l'école de Saulx-Marchais

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 16 515 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

- 5-9** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saulx-Marchais pour la rénovation thermique de la salle des fêtes de Saulx-Marchais

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 52 988 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

- 6. ADOPTE à l'unanimité** la décision modificative n°3 selon le tableau suivant

En section de fonctionnement

Dépenses		
Article	+ / -	
023	Virement à la section d'investissement	- 2 000 000 €
73922	Dotations de solidarité communautaire	+ 2 000 000 €
Total		0 €

En section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Article		+ / -	Article		+ / -
20414	Subventions d'équipement versées aux communes	+ 122 523 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 000 000 €
2111	Terrains nus	+ 385 000 €			
2318	Travaux en cours	- 2 507 523 €			
238	Acomptes et versements versés sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 36 219 €	238	Acomptes et versements versés sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 36 219 €
Total		- 1 963 781 €	Total		- 1 963 781 €

7. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°1 au marché public pour l'achat de repas en liaison froide relatif à la suppression de la fourniture des repas pour les centres de loisirs de Thiverval-Grignon (lot 6).
8. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°3 au marché public « collecte et traitement des déchets ménagers » relatif à la modification de fréquence des collectes d'encombrants en porte à porte, conformément au tableau suivant :

Fréquence		Fréquence	
Beynes	Bimestrielle	Neauphle-le-Château	Semestrielle
Jouars-Pontchartrain		Saint-Germain-de-la-Grange	
		Saulx-Marchais	
		Thiverval-Grignon	
		Villiers-Saint-Frédéric	

9. **EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité** à la demande de dissolution du SMEUA des Pays de Houdan-Montfort l'Amaury

PRECISE que l'ensemble des comptes de l'actif et du passif seront transférés aux collectivités adhérentes (selon la clef de répartition « population au 1er janvier 2012 »).

Saint-Germain-de-la-Grange,
le 27 septembre 2012

Le 1^{er} Vice-Président,



Alain BRICAULT



**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2012**

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Laure ROQUELLE, Jacques ARNOUX, Laurent TALON, Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Jean-Marie STENGER, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES

Le Conseil Communautaire,

1. **APPROUVE à l'unanimité** le Compte rendu du 26 septembre 2012
2. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes le Rapport annuel 2011 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération.

PRECISE que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique

3. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°4 au marché public « collecte et traitement des déchets ménagers » relatif à la modification du calendrier de collecte des déchets végétaux en porte à porte pour l'année 2012 :

2012 – collectes supplémentaires des déchets végétaux en porte à porte			
Ville	Collecte	Ville	Collecte
Beynes	+ 1 collecte	Saulx-Marchais	+ 1 collecte
Jouars-Pontchartrain	+ 1 collecte	Thiverval-Grignon	Pas de collecte supplémentaire
Neauphle-le-Château	+ 1 collecte	Villiers-Saint-Frédéric	+ 2 collectes
St-Germain-de-la-Grange	+ 1 collecte		

PRECISE que les conditions financières actuelles de collecte et traitement des déchets végétaux s'appliquent à ces collectes supplémentaires.

4. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant n°5 au marché public « collecte et traitement des déchets ménagers » pour ajouter à la population légale de Beynes les gendarmes du Groupement d'Intervention Mobile collectés en porte à porte
5. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer l'avenant au marché public « requalification de la rue des artisans » conclu avec la Société Watelet pour un dépassement financier de 7 771.45€.
6. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer les conventions relatives aux modalités de fonctionnement du service « instruction du droit des sols » pour l'année 2013 avec les Maires des villes non adhérentes à Cœur d'Yvelines concernées.
7. **DECIDE à l'unanimité** de fixer le tarif « instruction du droit des sols » pour les communes non adhérentes à Cœur d'Yvelines, pour l'année 2013 à 38 € par heure de travail du personnel de la Communauté de Communes
8. **ADOpte à l'unanimité** le cahier des charges de cession de terrains et le cahier des prescriptions architecturales et paysagères pour l'opération « Pavy 2 »

PRECISE que ces documents seront transmis aux acquéreurs des parcelles lors de la signature de la promesse de vente

9. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à acquérir à l'amiable la parcelle C n°218 pour un montant de 377 000 € hors taxes, hors frais et hors droits (notamment hors TVA immobilière, hors frais de notaire et de réquisition).

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer l'acte concernant l'acquisition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

10. **DECIDE à l'unanimité** d'amortir les subventions d'équipement versées aux organismes publics sur une période de 15 ans
11. **AUTORISE à l'unanimité** l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2013, de dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2012.

Chapitre	Budget 2012 (BP + DM)	Proposition
20 - Immobilisations incorporelles	302 000,00 €	75 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	974 300,00 €	243 575,00 €
23 - Immobilisations en cours	7 096 751,00 €	1 774 187,75 €

12. **DEMANDE à l'unanimité** la souscription de 50 parts sociales de la Société Locale d'Épargne Économie Sociale, affiliée à la Caisse d'Épargne d'Ile de France, pour un montant de 1 000 Euros

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer le bulletin de souscription correspondant avec la Société locale d'Épargne Économie Sociale.

13. **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°4 selon le tableau suivant :

En section de fonctionnement

Dépenses			
Chapitre	Article		+ / -
014	73923	Reversements sur FNGIR	+ 13 500 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	+ 2 100 €
11	611	Contrats de prestations de services	+ 10 000 €
022		Dépenses imprévues	- 25 600 €
	Total		0 €

En section d'investissement

Dépenses			
Chapitre	Article		+ / -
26	266	Autres formes de participation	+ 1 000 €
23	2318	Travaux en cours	- 1 000 €
	Total		0 €

Saint-Germain-de-la-Grange,
le 29 novembre 2012
Le Président,



Bernard JOPPIN